

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le jeudi 19 Novembre 2020 à 10 H au siège actuel de la société, impasse Rue des entrepreneurs, Z.I Charguia 2 Ariana., à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du dépassement du délai pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les exercices 2018 et 2019 ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe MIP relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
9. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe MIP relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
10. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
11. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
12. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- 13.** Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 14.** Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 15.** Allocation des jetons de présence aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 16.** Questions diverses ; et
- 17.** Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Projet de résolutions de la société MIP à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 novembre 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2018 et 2019 ainsi que les rapports de gestion du Groupe relatif aux exercices 2018 et 2019, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan de **9 853 278 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **3 247 838 DT** et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de **8 935 563 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **1 179 682 DT**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan de **13 108 303 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **3 485 140 DT** et les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de **11 480 830 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **1 758 974 DT**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les déficits des exercices 2018 et 2019 qui s'élevaient respectivement à **3 247 838** et **1 179 682 DT** en résultats reportés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité tels qu'elles viennent d'être présentées par le Conseil d'Administration dans son procès-verbal en date du 16 Octobre 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour les exercices 2018 et 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le jeudi 19 Novembre 2020 à 11 H au siège actuel de la société, impasse Rue des entrepreneurs, Z.I Charguia 2 Ariana., à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard pris pour la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ;
2. Opportunité de la dissolution anticipée de la société ou continuité d'exploitation de la société ;
3. Nomination, le cas échéant, d'un liquidateur, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
4. Proposition d'une Augmentation du capital ou mise en difficulté de la société en déclenchant la procédure collective ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Projet de résolutions de la société MIP à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 19 novembre 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire entérine le retard pris pour la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que les fonds propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du montant du capital social de la Société suite aux pertes cumulées d'un montant total de 18 568 559 DT, subies par la Société, d'étudier l'opportunité de la dissolution anticipée de la Société et de nommer, le cas échéant, un liquidateur en fixant ses pouvoirs et sa rémunération.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire informe les actionnaires de cette situation en vue de décider s'il y a lieu oui ou non de continuer l'exploitation qui ne pourra dans tous les cas avoir lieu que par injection des fonds suite à une augmentation du capital.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité d'exploitation de la société/ la dissolution de la société

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.